

Plan de travail de projet

Version : Choisissez un article

Opération :

[Insérer]

Numéro de l'accord-cadre de partenariat:

[Insérer]

Numéro d'identification du contrat ERP Cloud:

[Insérer]

Numéro de référence du Partenaire (facultatif) :

[Insérer]

Numéro de Partenaire ERP Cloud:

[Insérer]

Résumé

Le Partenaire souhaite mettre en œuvre, et le HCR souhaite soutenir la mise en œuvre, du Projet défini ci-dessous. Le présent Plan de travail de projet définit les détails du Projet et les modalités et conditions sur la base desquelles le Partenaire et le HCR acceptent de collaborer.

Le présent Plan de travail de projet est soumis et incorporé par renvoi à la Page de garde de l'accord-cadre de partenariat (PFA) conclu entre les parties le [JJ/MM/AAAA].

Parties

HCR	Le Partenaire
L'Office du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	[Insérer le nom du Partenaire] Numéro de référence du Portail des partenaires des Nations Unies : [Insérer le numéro UNPP]
Signatures	
Signé par les signataires dûment autorisés des parties :	
HCR	Le Partenaire
Nom : [Insérer]	Nom : [Insérer]
Poste : [Insérer]	Poste : [Insérer]
E-mail : [Insérer]	E-mail : [Insérer]
Date : [JJ/MM/AAAA]	Date : [JJ/MM/AAAA]

Portée du Projet

Le Projet que le HCR et le Partenaire conviennent de mettre en œuvre et auquel ils acceptent de collaborer est décrit ci-dessous.

Titre du Projet

[Insérer]

Domaines de spécialisation

Sélectionner la/les domaine(s) applicable(s).

- Assistance en espèces et sous forme de bons
- Moyens de subsistance et inclusion économique
- Inclusion financière
- Abri et toute autre construction (y compris l'eau, l'assainissement et l'hygiène [WASH] et l'énergie)
- Logement, terres et immobilier
- Aide alimentaire
- Distribution de matériels, y compris des articles de base
- Gestion de l'entrepôts et des stocks
- Santé publique
- Eau, assainissement et hygiène (WASH)
- Violence sexuelle et sexiste (VBS)
- Protection de l'enfance
- Éducation
- Énergie
- Conservation de l'environnement
- Gestion du carburant
- Entretien / réparation des véhicules du HCR
- Droit d'utilisation des Actifs du HCR

Le projet sera mis en œuvre conformément aux normes applicables pour chaque [Domaine de spécialisation](#) [Français v2.0 Oct 2024] sélectionné, comme indiqué sur le Portail des partenaires des Nations Unies à l'adresse <https://supportcso.unpartnerportal.org/hc/en-us/articles/19272970373527-Areas-of-Specialization>.

Des procédures opérationnelles normalisées (PON) peuvent être requises dans les secteurs et domaines de spécialisation applicables sélectionnés ci-dessus, à suivre impérativement par le Partenaire pour toutes les activités pertinentes. Si elles ne sont pas déjà établies, ces PON seront élaborées par le Partenaire et approuvées par le HCR.

Population

Sélectionner tous les types de population applicables attendus pour ce projet.

- Réfugiés et demandeurs d'asile
- Apatrides Cliquer ou appuyer ici pour saisir un texte
- Rapatriés
- Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
- Communautés d'accueil
- Autres sujets de préoccupation

[Insérer la justification]

Âge, genre et diversité (AGD) et redevabilité envers les populations affectées

Décrivez les efforts déployés pour garantir des programmes inclusifs qui prennent en compte les caractéristiques AGD de la population tout au long du cycle du projet. 1) Comment les éléments de l'AGD ont-ils été pris en compte dans la détermination de la portée du projet ? 2) Comment les personnes affectées présentant des caractéristiques différentes ont-elles participé à la conception du projet ? Leurs capacités ont-elles été prises en compte ? 3) Comment seront-elles impliquées dans la mise en œuvre et le suivi du projet ? 4) Décrivez la communication bidirectionnelle prévue avec les populations ciblées et le mécanisme sûr et accessible de retour d'information et de réponse qui sera mis en place pour les personnes présentant des caractéristiques différentes afin d'informer des ajustements apportés au projet. 5) Quelles

[Insérer]

UTILISER À DES FINS OFFICIELLES

mesures de prévention ou d'atténuation seront mises en œuvre pour réduire les risques de protection involontaires, garantir un accès équitable et sûr et éviter l'exclusion ? 6)
 Décrivez les efforts déployés pour garantir la ventilation des données dans les rapports.

Coordination

Décrire les mécanismes de coordination et de concertation entre le HCR et le Partenaire ainsi qu'avec toutes les parties prenantes concernées (par exemple, le gouvernement, les agences des Nations Unies, les ONG), d'autres organisations concernées et le système humanitaire au sens large, y compris l'alignement sur le PRR/PRH/d'autres appels/réponses coordonnés pertinents menés par l'ONU (le cas échéant), y compris en impliquant la population cible du projet.

[Insérer]

Contributions du Partenaire

Le cas échéant, vous pouvez utiliser cet espace pour indiquer d'autres contributions du Partenaire telles que des contributions en nature ou financières prévues.

[Insérer]

Partenariats et sous-traitants en aval

Dresser la liste de tous les sous-traitants connus et autres partenaires impliqués, en détaillant leur rôle et les contributions attendues de leur part.

Sélectionner l'option applicable.

- Pas applicable
- Applicable sur la base des informations ci-dessous

[Insérer]



Détails du projet

Veillez utiliser l'espace ci-dessous pour décrire les activités qui seront mises en œuvre dans chaque Domaine de résultats applicable et pour spécifier le(s) lieu(x) où ces activités seront menées.

Domaine de résultat	Cliquer ou appuyer ici pour saisir un texte
Emplacement	Description des activités
Cliquer ou appuyer ici pour saisir un texte	Cliquer ou appuyer ici pour saisir un texte

Domaine de résultat	Cliquer ou appuyer ici pour saisir un texte
Emplacement	Description des activités
Cliquer ou appuyer ici pour saisir un texte	Cliquer ou appuyer ici pour saisir un texte

Délais

	Date de début	Date de fin
Période de mise en œuvre	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]
Période de liquidation	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]
Durée (y compris la clôture du projet)	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]

Résultats et ressources

D'autres détails ont été convenus entre les parties dans un Plan financier et un Plan de résultats, qui sont résumés dans le tableau ci-dessous. Le Plan financier et le Plan de résultats sont incorporés par renvoi dans le Plan de travail de projet.

Résultat	Activités clés par indicateur	Budget total
[code] [déclaration de résultat]		[niveau de résultat]
[indicateur COMPASS]	[Insérer]	
[indicateur COMPASS]	[Insérer]	
[indicateur COMPASS]	[Insérer]	
[code] [déclaration de résultat]		[niveau de résultat]
[indicateur COMPASS]	[Insérer]	
[indicateur COMPASS]	[Insérer]	
[indicateur non-COMPASS]	[Insérer]	
TOTAL GÉNÉRAL [indiquer la devise]		[Insérer]

Actifs du HCR

Des clauses de droit d'utilisation dans les Domaines de spécialisation sont obligatoires lorsque le HCR met à la disposition d'un Partenaire un Actif du HCR pour une période donnée. À la fin de la période, les Actifs du HCR définis doivent être restitués au HCR ou détaillés dans le plan de travail de projet de l'année suivante.

Actifs du HCR		
Numéro d'Identification des Actifs du HCR	Description des Actifs du HCR	Date de début du droit d'utilisation
[Insérer]	[Insérer]	[JJ/MM/AAAA]

Détermination des contrôles essentiels

Évaluation des risques

Questionnaire de contrôle interne (QCI) de l'ONU ou évaluation du contrôle interne (ICA) du HCR	Cote de risque
Résultats d'audit de projet <i>Il s'agit des résultats d'audit de projet et du QCI des Nations Unies les plus récents du Partenaire (au cours des 3 dernières années). Lorsqu'aucun QCI n'est disponible au cours des 3 dernières années, reportez-vous à l'ICA la plus récente du HCR.</i>	Choisissez un article
Facteurs supplémentaires <i>Inclure des facteurs supplémentaires que le HCR a pris en compte lorsqu'il a décidé des contrôles essentiels, le cas échéant.</i>	Choisissez un article
Si « autre », veuillez préciser	[Insérer]

Contrôles essentiels

Nombre de versements prévus <i>Ce nombre est aligné sur le Plan financier convenu</i>	Choisissez un article
Valeur du premier versement	[Insérer le %]

<i>En pourcentage de la valeur totale du projet une fois celle-ci déterminée. Ce pourcentage est aligné sur le Plan financier convenu</i>	
Répartition des dépenses liées au Personnel Partenaire <i>Indiquez s'il sera obligatoire pour le Partenaire de soumettre une ventilation des coûts de personnel imputés au projet avec chaque Rapport financier de projet.</i>	Choisissez un article
Flexibilité budgétaire <i>Cote de risque élevée / significative TOUJOURS = 30 % de flexibilité budgétaire.</i>	Choisissez un article

Le [guide du HCR sur l'évaluation des risques et les contrôles essentiels](#) est disponible pour les calculs recommandés afin de déterminer les contrôles essentiels.

Rapports

Alors que les Rapports financiers de projet (PFR) doivent être soumis dans le format communiqué par le HCR, le Partenaire et le HCR déterminent conjointement le format des autres rapports. Lorsque les Partenaires mènent déjà d'autres activités pertinentes de surveillance et d'établissement de rapports (y compris les rapports inter-institutions et/ou sectoriels), le HCR peut approuver l'utilisation des outils et formats correspondants pour satisfaire à certaines des exigences en matière d'établissement de rapports ci-dessous.

Rapport	Dates d'échéance		
PFR	Type	Date de fin de la période de déclaration	Date d'échéance
	[Premier]	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]
	Intermédiaire	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]
	Fin d'année	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]
	[Supplémentaire 01]	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]
Rapports de résultats	[Trimestre 1]	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]
	[Trimestre 2]	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]
	[Trimestre 3]	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]
	Résultats finaux	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]
	[Supplémentaire 01]	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]
Rapports narratifs	Narratif final	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]
	[Supplémentaire 01]	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]
	<input type="checkbox"/> Pas applicable (au cours de la dernière année du PFA)		
Rapport final de Partenariat	Rapport de PFA	[JJ/MM/AAAA]	[JJ/MM/AAAA]
	<input type="checkbox"/> Pas applicable (au cours des autres années)		

Annexes supplémentaires

Annexe 01	[Insérer]
Annexe 02	[Insérer]

Protection des données

Ce projet implique le traitement de Données à caractère personnel : Choisissez un article

Si tel n'est pas le cas, veuillez ne pas remplir cette section.

Si tel est le cas, le traitement des données est régi par l'Accord sur la protection des données et les dispositions suivantes s'appliquent.

Particularités relatives au traitement des données		
Évaluation de la capacité du DPIS	L'évaluation des capacités en matière de protection des données et de sécurité de l'information (DPIS) a été ou sera effectuée le : [JJ/MM/AAAA]	
Rôles des parties	Sélectionner l'option applicable. <input type="checkbox"/> Relation de Responsable à Sous-traitant (C2P) – où le HCR est le Responsable et le Partenaire est le Sous-traitant <input type="checkbox"/> Relation de Responsable à Responsable (C2C) – où le Partenaire et le HCR agissent tous deux en tant que Responsables	
Veuillez remplir les sections suivantes, selon qu'il s'agit d'une relation de Responsable à Responsable ou de Responsable à Sous-traitant :		
De Responsable à Responsable (C2C)	Partage ultérieur	Choisissez un article Si tel est le cas, spécifiez ici les tiers sous contrat : [Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte]
	<i>Veuillez noter : l'autorisation du HCR pour les tiers sous contrat est requise</i>	
De Responsable à Sous-traitant (C2P)	Sous-traitants ultérieurs	Sélectionner l'option applicable. <input type="checkbox"/> Pas applicable <input type="checkbox"/> Le HCR autorise le Partenaire à engager les Sous-traitants ultérieurs suivants pour traiter les Données à caractère personnel : [Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte]
	Conservation	Raisons de la conservation après la fin du projet <input type="checkbox"/> Pas applicable <input type="checkbox"/> [Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte]

		<p>A la fin du projet, le Partenaire :</p> <p><input type="checkbox"/> supprimera toutes les Données à caractère personnel traitées en relation avec le Projet.</p> <p><input type="checkbox"/> restituera toutes les Données à caractère personnel traitées en relation avec le Projet.</p> <p><input type="checkbox"/> pas applicable – [à déterminer par le HCR au cours du projet]</p>
<p>Pour toutes les relations (C2C et C2P), veuillez compléter les entrées suivantes :</p>		
<p>Détails du traitement des données</p>	<p>Sélectionner toutes les options applicables.</p> <p>Nature et finalité du traitement :</p> <p><input type="checkbox"/> Assistance en espèces et sous forme de bons</p> <p><input type="checkbox"/> Moyens de subsistance et inclusion économique</p> <p><input type="checkbox"/> Inclusion financière</p> <p><input type="checkbox"/> Abri et toute autre construction (y compris l'eau, l'assainissement et l'hygiène [WASH] et l'énergie)</p> <p><input type="checkbox"/> Logement, terres et immobilier</p> <p><input type="checkbox"/> Aide alimentaire</p> <p><input type="checkbox"/> Distribution de matériels, y compris des articles de base</p> <p><input type="checkbox"/> Gestion de l'entrepôts et des stocks</p> <p><input type="checkbox"/> Santé publique</p> <p><input type="checkbox"/> Eau, assainissement et hygiène (WASH)</p> <p><input type="checkbox"/> Violence sexuelle et sexiste (VBS)</p> <p><input type="checkbox"/> Protection de l'enfance</p> <p><input type="checkbox"/> Éducation</p> <p><input type="checkbox"/> Énergie</p> <p><input type="checkbox"/> Conservation de l'environnement</p> <p><input type="checkbox"/> Gestion du carburant</p> <p><input type="checkbox"/> Entretien / réparation des véhicules du HCR</p> <p><input type="checkbox"/> Droit d'utilisation des Actifs du HCR</p> <p>Autre :</p> <p>[Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte]</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Mesures d'accès et de contrôle des utilisateurs : [Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte]</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Éléments de Données à caractère personnel : [Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte]</p>	

	<input type="checkbox"/> Stockage et transfert de [Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte] Données à caractère personnel :
Lois sur la protection des données	[Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte]
Mode de transfert	Sélectionner l'option applicable. <input type="checkbox"/> Pas applicable <input type="checkbox"/> [Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte]
Mesures supplémentaires en matière de sécurité de l'information, le cas échéant	[Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte]

Avenants

Ne remplissez cette section **que** si vous modifiez une version antérieure d'un plan de travail de projet approuvé et signé. Dans le cas contraire, laissez cette section vide.

Le présent **Choisissez le numéro de l'avenant** amende et reformule intégralement le plan de travail du projet signé par les parties le : [JJ/MM/AAAA].

Résumé des avenants

Le tableau suivant contient un résumé de l'avenant actuel et de tous les avenants précédents.

Version du plan de travail du projet	Motif de l'avenant
Choisissez un article	[Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte]
Choisissez un article	[Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte]

1. Travailler ensemble

Signataires et communications. Les signataires du présent Plan de travail de projet sont autorisés à agir au nom du HCR et du Partenaire dans le cadre du présent Plan de travail de projet. La correspondance officielle relative au Plan de travail de projet sera adressée au signataire de chaque partie, sauf indication contraire du signataire.

Avis. Toutes les notifications officielles à adresser dans le cadre du présent Plan de travail de projet (par exemple, pour y mettre fin) doivent être remises par écrit au signataire d'une partie

2. Obligations supplémentaires pour le Projet

Portée. Le Partenaire s'engage à livrer le Projet sur le Lieu et pour la Population indiqués dans le présent Plan de travail de projet. Le Partenaire et le HCR travailleront ensemble aux fins d'obtenir les résultats convenus.

Annexes. Le Partenaire se conformera au Plan financier et au Plan de résultats ainsi qu'aux conditions de toute annexe supplémentaire jointe au présent Plan de travail de projet.

3. Délais

Durée du présent Plan de travail de projet. Le présent Plan de travail de projet se poursuivra pendant la Durée définie ci-dessus, à moins qu'il ne soit résilié avant par une partie, comme le permet l'Accord.

Mise en œuvre. Le Partenaire doit exécuter le projet pendant la période de mise en œuvre.

Rapports. Le Partenaire doit remettre les rapports identifiés ci-dessus dans les délais prescrits. La date d'échéance représente la dernière date possible à laquelle le Partenaire peut soumettre le rapport.

Liquidation. Pendant la Période de liquidation, le Partenaire doit régler tous les engagements financiers existants qu'il a acceptés pour le Projet et ne pas convenir de nouveaux engagements financiers ou autres.

Prolongations. Le HCR n'acceptera généralement pas de prolonger la Période de mise en œuvre ou la Période de liquidation, sauf en cas de circonstances exceptionnelles et à son entière discrétion. Si le HCR accepte de prolonger l'un ou l'autre des délais, il faudra en convenir avec le Partenaire dans un accord écrit distinct. Toute demande de prolongation doit être soumise au signataire du HCR avant la fin du mois de novembre de l'année de mise en œuvre, pour examen, et inclure une explication détaillée des raisons pour lesquelles la demande devrait être acceptée.

4. Protection des données

Évaluation des capacités en matière de protection des données et de sécurité de l'information. Cette évaluation n'est requise que si le Projet implique le traitement de Données à caractère personnel. Le Partenaire s'engage à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques identifiées dans le cadre de cette évaluation.

5. Dispositions Spéciales à l'Accord-Cadre de Partenariat

Les dispositions spéciales ci-dessous (le cas échéant) modifient ou remplacent des articles spécifiques de l'Accord-cadre de partenariat.

La disposition suivante est ajoutée à la fin de l'Article 5 (« Comment les Fonds sont débloqués ») des Termes du partenariat.

Le calendrier de déblocage des versements par le HCR dépend, dans chaque cas, des disponibilités des fonds. Lorsque le HCR détermine que les fonds ne seront pas disponibles pour procéder aux prochains versements, il en informe le Partenaire, et les Parties s'efforcent de convenir rapidement de nouvelles dates de déblocage. À défaut d'accord dans un délai d'une semaine à compter de la notification susmentionnée, le HCR aura le droit de reporter la date de déblocage des versements, pour une durée pouvant aller jusqu'à 90 jours, en notifiant le Partenaire.

NE PAS UTILISER À DES FINS OFFICIELLES